puisement de la richesse du sol et sa réparation. » Si on réduit en foin sec les diverses matières alimentaires qu'on produit sur la ferme, et qu'on suppose que l'assolement soit établi de telle façon que les substances alimentaires que doivent consommer les bestiaux pour les transformer en fumier soient composées en poids de moitié paille et moitié foin, dans ce cas, l'expérience a démontré qu'on pouvait établir les rapports suivans :

1° Un quint. mét. de bon foin de prairie qu'on se procure au dehors équivaut, pour la production du fumier, à 75 kilogr. paille et 75 kilogr. foin ; au total, à 150 kilogr. de fourrages secs produits sur les terres arables du domaine.

Un quint. mét, de foin de marécage et acide à 50 kilogr. paille et 50 kilogr. de bon foin ; au total, 100 kilogr. de fourrages secs. ;

2° Un quint. mét. de seigle, orge ou graines de légumineuses équivaut à 2 quint. de bon foin ou 150 kilogr. paille et 150 kilogr. foin ; au total, 300 kilogr. de fourrages secs ;

3° Un quint. mét. de tourteaux de graine de lin équivaut de même à 150 kilogr. paille et 150 kilogr. foin ou à 300 kilogr. de fourrages secs ;

4° Les résidus de 1 quint. mét. de seigle employé à la distillation équivalent à 1 quint. de bon foin ou à 75 kilogr. paille et 75 kilogr. foin ; au total, 150 kilogr. de fourrages secs ;

5° Les résidus de la distillation de 1 quint. mét. de pommes de terre équivalent à 25 kilogr. de bon foin de prairie ou 19 kilogr. de paille et 19 kilogr. de foin ; au total, 38 kilogr. de fourrages ;

6° Les résidus de 1 quint. mét. d'orge employée à la fabrication de la bière équivalent à 12,50 kilogr. paille et 12,50 kilogr. foin ; en tout, 25 kilogr. de fourrages secs.

La valeur des composts, des balayures des villes, des fosses et égoûts est difficile à établir et dépend de la quantité de matières animales ou végétales qu'ils contiennent et des stimulans de la végétation qui peuvent s'y rencontrer.

Au moyen de ce tableau et de la connaissance qu'on possède du produit des terres, on voit d'un coup d'œil l'étendue de terrain qui, au lieu d'être employé à la culture des plantes fourragères, peut l'être en céréales, en grains divers ou être consacré à la culture de plantes industrielles. Seulement, il ne faut pas perdre de vue que cette étendue peut varier pour chacune de ces cultures, attendu que les céréales et quelques autres grains ou plantes donnent de la paille ou de la litière dont la consommation peut encore fournir du fumier, tandis que plusieurs cultures industrielles ne fournissent pas de matières propres à cet usage.

F. M.

CHAPITRE VIII. — Services divers.

Dans un établissement bien dirigé il y a presque toujours divers services, distincts de ceux que nous venons de passer en revue, et qui, malgré leur moindre importance apparente, n'en méritent pas moins de fixer l'attention de l'administrateur.

1° Le 1er service de ce genre dont nous parlerons est celui des *semences*. C'est en effet une chose intéressante pour un établissement rural que de faire choix et de se procurer à l'avance les grains qui doivent servir à ensemencer les terres cultivables. Ces semences sont achetées au dehors quand on peut s'en procurer de qualité supérieure dans une autre localité ou bien quelquefois prélevées sur des récoltes antérieures, lorsqu'on a roulé pendant quelques années. Nous pensons qu'il est superflu d'entrer ici dans une discussion sur l'acclimatation des plantes cultivées et sur les causes physiologiques ou extérieures qui peuvent influer sur leur développement plus ou moins complet et celui de leurs principes utiles. Le seul conseil que nous ayons à donner au cultivateur, c'est de faire choix des semences qui, dans le sol dont il dispose, le climat qu'il habite et les circonstances naturelles et commerciales qui l'entourent, lui donneront les récoltes les plus abondantes et les moins chanceuses ou des récoltes d'un prix plus élevé (*voy.* tom. Ier, p. 209).

2° Un autre service, qui n'est pas sans importance et qui exige, surtout dans les grands établissemens, qu'on l'organise avec quelque soin, est celui du *ménage domestique*. M. de Dombasle qui, dans un article spécial (*Ann. de Roville*, tom. III, p. 85) sur cette matière intéressante, a fait connaître les moyens de direction et les résultats qu'il a obtenus, s'exprime ainsi : « Dans toutes les positions de la vie sociale, l'ordre que sait établir chaque chef de maison dans la consommation de son ménage, est une des circonstances qui exercent le plus d'influence sur l'augmentation ou la diminution des fortunes ; mais dans une exploitation rurale, le désordre introduit dans cette branche de l'administration des fortunes privées, présente des inconvéniens bien plus graves et les résultats en sont bien plus funestes que dans les autres états de la vie. La cause en est bien facile à apercevoir ; ici la consommation s'exerce sur presque tous les produits qui sont créés chaque jour, et, dans cette consommation si rapprochée de la production, les abus s'introduisent avec une merveilleuse facilité. Si on ne prend les moyens les plus efficaces pour élever une barrière insurmontable entre la production et la consommation, celle-ci absorbera infailliblement, dans les produits créés, une portion qui échappera à tous les calculs qu'on avait pu établir à l'avance. »

Les moyens employés par le savant agronome pour prévenir les abus de ce genre sont le choix judicieux d'une *personne* investie d'une autorité entière dans la direction de cette branche de l'administration, agissant comme un chef de service et responsable ; une *comptabilité régulière* qui isole le compte des dépenses de ménage de manière que rien ne puisse entrer dans la consommation sans passer par ce canal ; enfin, une *réduction* dans les branches de dépenses qui s'exerce sur les objets produits dans l'établissement ou sur le travail des hommes et des animaux et des efforts pour produire des objets de vente et acheter les articles de consommation ; « parce qu'en tenant, dit-il, la